

En guerre sociale !

SERVICES PUBLICS



Le principe même de la démocratie, c'est de faire en sorte que le plus grand nombre puisse bénéficier des bienfaits des décisions prises ; que les besoins de tous-tes soient pris en compte dans un esprit d'équité et de justice ; que les temps d'écoute et de dialogue soient pris en compte... Bref la démocratie est un exercice difficile qui demande du temps et du recul. Ce n'est pas du tout ce qui est en train de se passer.

L'oligarchie actuellement au pouvoir veut aller vite. Elle prétexte des mandats électoraux qui seraient censés la légitimer. Elle souhaite réformer car elle estime que c'est dans l'intérêt de tous-tes. Et en attendant, les mensonges passent, relayés par des médias au service des puissants. Car la triste vérité est là : l'action gouvernementale ne sert qu'une petite caste rivée dans ses certitudes libérales et sûre de sa force !

Macron se veut rassurant : les travailleurs-ses, les salarié-es, les étudiant-es, les cheminot-es, les retraité-es sortiront gagnant-es des mesures fiscales iniques, des privatisations insensées, des réformes imbéciles, de la sélection à tout moment de la vie. On ruine nos conquêtes sociales en avançant que c'est nécessaire. On continue à nous vendre du pouvoir d'achat, de la réussite pour chacun-e et de la sécurité. Le gouvernement parle à nos estomacs... Il est temps d'élever le débat !

Les attaques sans précédent conduites aujourd'hui sont un terrible choix de société. Défaire la fonction publique et les solidarités collectives, c'est mettre sur un piédestal l'individualisme roi. C'est aussi faire un grand bond en arrière. On peut mourir à l'hôpital, se tuer à la tâche au travail, se noyer dans l'échec scolaire à l'école, la parole macronienne dissimule continuellement l'abandon des plus défavorisés. Le choix est parfaitement assumé. Et pendant ce temps, les nantis fanfaronnent !

SOMMAIRE

- p. 2 : Parcoursup : premiers bilans
- p. 3 : Temps partiels, dispos, détachements : les critères opportunistes du Rectorat
- pp. 4 et 5 : Guider et recommander pour mieux diriger élèves... et enseignant-es
- p. 6 : Non à la mise sous tutelle des départements réfractaires de Paris-1 et Paris-3 à Parcoursup !
- p. 7 : Bilan de l'année 2017-2018 à Paris et ailleurs
- p. 8 : Patrons, hors du lycée !
- p. 9 : École Guadeloupe (18e) : une lutte contre l'insalubrité

C'est une guerre ! une guerre menée par le conservatisme et le mépris des puissants, avec son lot de répressions sociales et policières ; une guerre contre l'intérêt collectif que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre et, bien entendu, à laquelle nous nous devons de participer. Le caractère belliciste du propos peut effrayer mais il est à la hauteur des enjeux. D'autres pays sont passés par là, en particulier le Royaume-Uni et l'Allemagne où les dégâts sociaux sont énormes.

Le système éducatif est un secteur qui peut paraître encore préservé. L'école est en effet un sujet sensible. Les réformettes de Blanquer n'ont fait que confirmer cette volonté d'accompagner les dynamiques gouvernementales. Rien de significatif en faveur d'une éducation

émancipatrice et égalitaire. Se profile plutôt une école au service des logiques économiques.

Nous dépouiller de nos services publics et en organiser la main mise par l'entreprise, c'est amorcer une véritable bombe à retardement dans nos quotidiens. Des velléités de lutte existent mais on veut nous faire comprendre qu'elles n'ont pas voix au chapitre. L'option de Macron est claire et elle ne sert qu'un petit nombre qui s'enrichit à outrance. Mais attention... Gérard Mordillat, en guise de conclusion de son livre La Tour abolie, écrit ces quelques mots : « Quand les pauvres n'auront plus rien à manger, ils mangeront les riches. »

ParcourSup : premiers bilans

SUD éducation a appelé les professeur-e-s et les lycéen-ne-s à renseigner et à actualiser les résultats de Parcoursup pour leur classe. Nous faisons ce travail de compilation parce que le gouvernement ne le fait pas : il ne donne qu'un résultat global quotidien qui masque les écarts qui existent entre les filières de baccalauréat, les lycées, les territoires. Nous exigeons la publication régulière par le ministère des résultats par filière et par département. Nous appelons les professeur-e-s et les lycéen-ne-s à continuer de remplir le formulaire sur le site internet de la Fédération Sud éducation.

Sur 350 premières classes renseignées dans notre formulaire (11 000 élèves), la proportion d'élèves sans aucune réponse positive (c'est-à-dire n'ayant reçu que des NON ou des EN ATTENTE) est de :

60 % des candidat.e.s inscrit.e.s en filière professionnelle (dans 43 classes renseignées)

58 % des candidat.e.s inscrit.e.s en filière technologique (dans 85 classes renseignées)

44 % des candidat.e.s inscrit.e.s en filière ES (dans 106 classes renseignées)

43 % des candidat.e.s inscrit.e.s en filière L (dans 36 classes renseignées)

42 % des candidat.e.s inscrit.e.s en filière S (dans 85 classes renseignées)

Exemples par département (pourcentage d'élèves sans aucune réponse positive OUI ou OUI-SI, c'est-à-dire avec seulement des réponses NON ou EN ATTENTE) :

63 % des candidat.e.s inscrit.e.s dans le 92 (dans 33 classes renseignées)

62 % des candidat.e.s inscrit.e.s dans le 77 (dans 28 classes renseignées)

54 % des candidat.e.s inscrit.e.s dans le 93 (dans 64 classes renseignées)

53 % des candidat.e.s inscrit.e.s dans le 95 (dans 31 classes renseignées)

51 % des candidat.e.s inscrit.e.s dans le 94 (dans 25 classes renseignées)

41 % des candidat.e.s inscrit.e.s dans le Tarn (dans 26 classes renseignées)

34 % des candidat.e.s inscrit.e.s dans les Bouches-du-Rhône (dans 22 classes renseignées)

L'Académie de Paris donne quant à elle les résultats suivants (chiffres arrondis) : 5 300 candidat.e.s sans aucune réponse positive (OUI ou OUI-SI) sur 13 400, soit approximativement 40 % des candidat.e.s, dont 5 000 en attente et 300 refusé.e.s sur tous leurs vœux (60 en filière générale, 100 en filière technologique, 140 en filière professionnelle).

Temps partiels, dispos, détachements : les critères opportunistes du Rectorat

Pourquoi ça bloque cette année ?

Cette année, pour la première fois, l'académie de Paris refuse des demandes de temps partiels (1/4), des disponibilités (1/3) et des détachements (1/3). Cette situation inédite est la conséquence de la mise en place des CP (et des CE1 en REP+) dédoublés. Sur Paris, cela a nécessité la création de 132 postes d'enseignant-e-s à temps plein. Le ministère a doté Paris de seulement 107 postes supplémentaires et n'a pas ouvert assez de postes au concours pour mener à bien sa politique. Le DASEN a donc entrepris de limiter fortement l'accès aux temps partiels et aux disponibilités sur autorisation ainsi qu'aux détachements.

Ces refus des temps partiels, disponibilités et détachements s'inscrivent dans un contexte général de dégradation majeure de nos conditions de travail et ne fait que les amplifier.

Le chantage du rectorat

Le DASEN, lors des réunions d'instances, légitime cette restriction des libertés par la menace d'embaucher des contractuel.le.s avec le chantage suivant : « Ou on maintient les personnels à temps plein sur leur poste, ou on recrute des contractuel.le.s ! » Cette présentation de la situation est bien entendu fallacieuse, la question qui se pose n'étant pas de savoir si l'académie va devoir embaucher des contractuel.le.s, mais combien elle va devoir en recruter.

En effet, cela fait déjà quelques années que l'académie recrute via Pôle-Emploi (environ 60 cette année) et les annonces gouvernementales sur la Fonction publique font bien entendre que la politique macronienne a bien comme objectif à terme de remplacer les fonctionnaires par des contractuel.le.s et d'institutionnaliser la précarité comme une règle de fonctionnement pour la majorité des travailleurs et travailleuses.

Les choix impossibles de l'académie

Les collègues se sont donc vu-e-s, dans un premier temps, massivement refuser leurs demandes, puis face à la contestation des enseignant-e-s, le rectorat a annoncé que des recours pouvaient être envoyés. Mais là encore c'est l'arbitraire qui a prévalu : critères obscurs, délais non précisés, collègues qui n'ont jamais été informé-e-s de cette possibilité de recours, courriers de recours « perdus » par l'administration !

Lors du dernier groupe de travail au rectorat, les représentant-e-s du personnel ont eu le plaisir de découvrir l'absurdité dans laquelle s'enforce le rectorat pour satisfaire aux exigences du ministère : préférer que des collègues se mettent en disponibilité de droit plutôt que de leur accorder un temps partiel sur autorisation (et donc perdre un temps plein plutôt qu'un 75 ou 50%), refuser toutes les demandes pour reprise d'études hors les études en psychologie sans être capable de donner une explication de pourquoi ces études là et pas d'autres.

Là encore le rectorat porte une position injustifiable (en dehors de « il faut bien des critères ») à savoir clamer partout que les enseignant-e-s doivent se former tout au long de leur carrière et leur refuser un des seul moyens de le faire et oser dire que les enseignant-e-s n'ont qu'à se former le soir et le week-end !

Et l'absurde ne s'arrête pas là : quand on sait que le rectorat, et plus largement le ministère, se dresse en défenseur des valeurs de la république, savoir qu'on refuse à des collègues de continuer leur activité bénévole (et une perte de salaire pour ces collègues) auprès du planning familial, d'un EHPAD ou d'associations de lutte contre l'échec scolaire est tout bonnement hallucinant !

Nous ne pouvons accepter cette sélection au cas par cas et continuons d'exiger que toutes les demandes soient satisfaites.

Sud éducation Paris appelle donc l'ensemble des collègues à se mettre en grève un jour par mois dès septembre 2018 pour dénoncer cette restriction inédite de nos droits !

Guider et recommander pour mieux diriger élèves...

Le ministère prétend s'appuyer sur la recherche pour expliquer ce qu'« il convient de » faire mais ce n'est pas sans parti pris. Par ses prescriptions, il parvient à satisfaire les partisan.es d'un conservatisme éducatif. Et les libéraux militant pour que l'éducation s'adapte aux besoins du marché.

Apprendre à appliquer plutôt qu'à analyser

Le choix est fait d'insister lourdement sur la place des apprentissages systématiques au détriment de la compréhension. Plus que de comprendre le monde qui les entoure, on demande aux élèves de savoir appliquer des techniques pour effectuer des tâches.

Ainsi le guide « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » précise que le travail soutenu de la compréhension « ne peut pas commencer à se mettre en place tant que les élèves ne déchiffrent pas de façon aisée ce qu'ils s'approprient à essayer de comprendre ». De « beaux textes » doivent être lus par des experts durant cette période mais l'attention doit rester centrée sur l'automatisation du décodage, en témoignent les nombreuses injonctions pédagogiques sur ce point. Les quatre recommandations pour l'école élémentaire n'échappent pas à ce phénomène ; l'automatisation du calcul posé limitée à la connaissance des tables et à la maîtrise de l'algorithme opératoire en est une illustration.

Les difficultés de compréhension des élèves sont réduites à la difficulté à appliquer des automatismes et la complexité des mécanismes en cause dans les processus d'apprentissages est négligée.

Sud éducation Paris revendique :

- la liberté pédagogique des enseignant.es d'utiliser les dispositifs qu'ils jugent les plus adaptés selon les apprentissages et leurs élèves ;
- des situations d'apprentissages favorisées pour tous.tes par des effectifs limités (20 en REP/REP+ et 25 partout ailleurs) ;
- une école émancipatrice pour tous.tes, qui permette à tous.tes d'agir sur le monde mais aussi et surtout de le comprendre.

Négliger la minorité en difficultés

- Les recommandations mentionnent des devoirs sous forme de lectures autonomes et écrits liés, lesquels sont « proposés » aux élèves sur les temps de vacances scolaires. Ces travaux amplifient les écarts entre les élèves. Si, toutefois, ces devoirs sont faits.... quid, alors, des sanctions ? Le ministère laisse ce prisme aux enseignant.es mais sanctionne déjà les plus fragiles en proposant de favoriser leur écart avec le plus grand nombre.

- En mathématiques, le recours à la manipulation n'est proposé qu'en maternelle ; en élémentaire, il servira à la remédiation, dans un tiers temps. Les élèves sont d'abord placés dans des situations abstraites : au CP et au CE1, « il convient » par exemple de justifier et expliquer une technique opératoire par le calcul en ligne assorti, déjà, de parenthèses. De telles situations peuvent être à la défaveur des élèves en difficultés. Il est aussi montré que le recours à la manipulation pour entrer dans certains apprentissages est bienvenu pour leur acquisition pour tous.tes.

- En conclusion de la circulaire « Enseignement du calcul », le ministre mentionne « la majorité des élèves [qui] aime manipuler les nombres, calculer ». L'identification des difficultés de lecture est le dernier questionnaire du guide « proposé » aux enseignant.es de CP et CE1. Cela est révélateur de documents tenant peu compte de ce qui préoccupe les professeur.es au quotidien : mettre en œuvre des enseignements qui tiennent compte non seulement de cette majorité pour laquelle « c'est une forme de jeu » mais aussi de la minorité qui ne joue pas toujours.

...et enseignant.es !

À travers ces textes, le travail quotidien des enseignant.es est mis en cause et la liberté pédagogique se voit plus que menacée.

Dirigisme pédagogique

Les quatre recommandations pour le primaire font figure de rappel constant aux programmes et autres ressources officielles. Quand faudra-t-il se limiter à Eduscol, tant mentionné ? Outre rappeler aux enseignant.es ce qui est de fait leur quotidien, le ministre a beaucoup de propositions à leurs soumettre : évaluations, organisations de l'emploi du temps, pratiques pédagogiques, évaluations, utilisation des temps d'aides, contenus de leçons, évaluations... quand il n'énonce pas ce qu'on « doit » ou « ne doit pas » mettre en œuvre.

Le livret orange va plus loin en imposant aux enseignant.es de CP et CE1 une méthode syllabique pure avec entrée exclusive des graphèmes vers les phonèmes. Il assorti nécessairement cet ordre de moult situations qu' « il convient de » mettre en œuvre quand d'autres doivent être bannies, ne convenant pas à une méthode syllabique exclusive. Là encore, le ministère « propose » des évaluations, organisations de l'emploi du temps, pratiques pédagogiques, évaluations, séquences, contenus de leçons, évaluations... Les injonctions vont jusqu'au choix du manuel scolaire et à l'agencement de la classe.

Pour les enseignant.es de CP dédoublés, les visites d'accompagnement par les IEN, pourtant non sollicitées, ont été nombreuses ; les recommandations sur les pratiques, les méthodes, les manuels, les dispositifs aussi. Certain.es professeur.es se sont vu.es refuser de pouvoir enseigner en CP à la rentrée prochaine au prétexte que leur pédagogie ne convenait pas à la hiérarchie ou qu'il.elles avaient refusé de faire passer aux élèves les évaluations standardisées nationales. Cela doit nous alerter et nous mobiliser afin que chacun.e des professionnel.les que nous sommes puisse conserver ou regagner sa liberté pédagogique.

Sud éducation Paris revendique :

- la liberté pédagogique des enseignant.es et la fin des injonctions de la hiérarchie.
- la possibilité pour chaque PE d'enseigner librement à tous les niveaux de classe du primaire
- la possibilité de choisir des formations diversifiées et de qualité, et du temps disponible à l'autoformation entre pair.es.

Infantilisation, encore et toujours

Tout au long de ces textes, le ministère prétend apporter aux professeur.es des informations (choisies) tenues de recherches récentes (choisies). Le fait est que, par leur formation ou auto-formation professionnelle, les professeur.es basent l'élaboration de leur travail auprès des élèves sur des apports théoriques variés issus de recherches variées. Il.elles n'attendent pas les consignes ministérielles sur ces points et ce corps de métier est friand de formation lorsqu'elle est choisie. La liberté pédagogique n'a jamais signifié l'anarchie pédagogique et le prétendre est une attaque à l'investissement des enseignant.es.



Le ministère ne se lasse pas de rappeler ce qui fait le quotidien d'un.e PE. Nous pouvons régulièrement lire qu'il faut suivre des programmations pensées et réfléchies, construire des progressions réfléchies et structurées, pour ensuite mettre en œuvre des séquences structurées et pensées contenant des situations pédagogiques pensées et réfléchies. À croire que les professeur.es font vraiment n'importe quoi, lançant çà et là des informations à leurs élèves. Non content de dire aux enseignant.es comment faire leur métier, le ministère leur rappelle outrageusement de le faire. A Sud éducation nous aimons le rappeler : nous sommes les expert.es de notre métier !

AED et AP Renouvellement or not ?

Quelques pistes pour y voir plus clair et ne pas se laisser faire !

Assistant-es d'éducation et Assistant-es pédagogiques font partie des nombreux-euses contractuel-les de droit public employé-es par l'éducation nationale. 6 CDD d'un an et Bye Bye car la possibilité de CDIisation est écartée par la loi, et ne parlons même pas d'un statut plus pérenne. **Tous les ans, les chef-fes d'établissement utilisent cette précarité pour tenter de maintenir les équipes sous pression et écarter toute velléité de remise en question des conditions de travail.**

**Pressions hiérarchiques,
chantage au renouvellement...**

**Chaque année AED et AP sont
soumis-es à l'arbitraire**

**Mais
les
chef-fes
ne
peuvent
pas
faire
n'im-
porte
quoi !**

Équipe entière non-renouvelée, annonce faite entre-deux portes, reproche d'avoir « trop fait grève »... L'absence de règles claires concernant les non-renouvellements laisse les mains totalement libres aux principaux-ales et proviseur-es. **Cependant, comme dans toute situation arbitraire, il existe quelques leviers qui permettent de ne pas totalement se laisser faire :**

- **délai de prévenance** : l'administration doit respecter un préavis pour vous notifier le renouvellement ou non de votre contrat. Ce délai diffère en fonction de votre ancienneté et de la durée de votre contrat : pour un contrat d'une durée de 6 mois, le préavis doit être de 8 jours ; pour un contrat compris entre 6 mois et 2 ans, le préavis doit être d'un mois. Pour calculer votre ancienneté, il faut prendre en compte l'ensemble de vos contrats passés avec l'établissement, y compris s'il y a une interruption inférieure à 4 mois. Le délai se décompte à partir de la date de fin de contrat. Si votre contrat est proposé au renouvellement, vous disposez ensuite de 8 jours pour faire connaître votre décision.

- **entretien** : si vous avez trois ans d'ancienneté ou plus, un entretien préalable au non-renouvellement est obligatoire. Celui-ci doit être distinct d'un entretien professionnel (*circulaire relative à la réforme du décret 86-83 du 20-10-2016*).

- **motivation du non-renouvellement** : si la décision de non-renouvellement n'a pas à être « formellement motivée », elle doit cependant être justifiée par « l'intérêt du service » ou « l'insuffisance professionnelle de l'agent », et cela reste à prouver (y compris devant un Tribunal Administratif) !

► **Je ne veux pas renouveler mon contrat, je ne suis pas obligé-e de signer ce papier qui dit que je renonce à une proposition d'emploi.**

► **Contrat renouvelé = pas de période d'essai !**

⚠ Attention

**Et on
fait
quoi ?**

**Quelques
pistes**



La première des solutions à envisager pour instaurer un rapport de force en vue d'obtenir le renouvellement de votre contrat, c'est de **chercher des solidarités internes à l'établissement, auprès des autres personnels. Ne restez pas seul-es, faites part de votre situation autour de vous.**

Si vous pensez que votre non-renouvellement n'a pas été fait dans les règles ou que vous souhaitez le contester, **vous pouvez également nous contacter afin que nous intervenions syndicalement.** Même si obtenir satisfaction risque d'être compliqué, il est important de ne pas rester sans réponse face à l'arbitraire des chef-fes. Un recours au TA peut également être envisagé selon la situation.

Sud éducation Paris se bat contre la précarité au quotidien. **Nous revendiquons la titularisation des toutes les précaires de l'éducation, sans conditions de nationalité, de concours, de diplômes ou de formation.** Des collectifs de précaires auto-organisés, en lutte contre la précarité, existent, ils cherchent à rompre l'isolement et à revendiquer de nouveaux droits : ils sont ouverts, vous pouvez les rejoindre !

En région parisienne : Assemblée des précaires de l'éducation. contact : precaires.education@riseup.net

AESH (CDD – CDI – CUI)

Fin d'année scolaire :

il n'y a plus d'élèves, qu'est-ce que je fais ?

Le temps de travail des AESH est en général réparti sur 39 semaines, or la période scolaire s'étale sur 36 semaines.

Dans la plupart des écoles et établissements, le/la directeur-trice d'école ou le/la chef-fe d'établissement (sous couvert du rectorat) demande aux AESH de venir alors qu'il n'y a plus d'élèves pour effectuer des tâches administratives (rangement de dossiers, aide au CDI, inscription des nouveaux-elles élèves, etc.).

Peut-on m'obliger à faire du travail administratif ?

NON !

Nos missions sont régies par notre contrat de travail

Cela ne peut absolument pas avoir de caractère obligatoire. Les missions et activités des AESH sont spécifiées dans **la circulaire n° 2017-084 du 3 juin 2017** : « Ces personnels se voient confier des missions d'aide aux élèves en situation de handicap [...] 2.1 Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne 2.1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort ; 2.1.2 Aider aux actes essentiels de la vie ; 2.1.3 Favoriser la mobilité 2.2 Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) 2.3 Accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle ».

Un-e chef-fe d'établissement ou un-e directeur-trice d'école ne peut donc pas nous obliger à accomplir d'autres missions et vous pouvez refuser en vous appuyant sur les textes.

Le manque criant de moyens administratifs dans les écoles et établissements ne doit pas incomber aux AESH. **Nous ne sommes pas une main d'œuvre employable et corvéable à volonté en fonction des besoins.** Cette situation est une résultante des conditions de précarité dans lesquelles sont maintenu-es les AESH et cela en dit long sur la manière dont est traitée la question du handicap à l'école.

On vous dit que vous devez des heures ? **Quid du travail invisible des AESH qui n'est pas pris en compte** (préparation, auto-formation, temps d'échanges informels avec les équipes éducatives...) ? **Quid des heures de réunion et de formations effectuées en-dehors du temps de travail** (formation DAFOR, ESS, conseils de classe, réunions d'équipe...) ?

Vous pouvez refuser. En cas de pressions, contactez-nous pour que nous intervenions !

☞ **Sud éducation Paris se bat contre la précarité au quotidien. Nous revendiquons la titularisation des tou-tes les précaires de l'éducation, sans conditions de nationalité, de concours, de diplômes ou de formation.**

☞ **Nous incitions les précaires de l'éducation à rejoindre les collectifs auto-organisés de lutte existants -ou à en créer- pour revendiquer de nouveaux droits et rompre l'isolement (Assemblée des précaires de l'éducation en région parisienne. Contact : precaires.education@riseup.net).**

Sud éducation Paris 30 bis, rue des Boulets - 75011 Paris

supérieur

Non à la mise sous tutelle des départements réfractaires de Paris-1 et Paris-3 à Parcoursup !

Alors que les premiers résultats de Parcoursup, connus depuis le 22 mai sont catastrophiques, le gouvernement s'entête à appliquer une réforme qui – outre la croissance des inégalités et de la hiérarchisation des formations – entérine l'exclusion de tout un pan des lycéen.ne.s des études supérieures.

Dès le lendemain 23 mai, Frédérique Vidal a décidé de mettre sous tutelle les départements des universités Paris1 (UFR de philosophie) et Paris 3 (UFR de cinéma et d'espagnol pour le moment) qui ont continué à refuser de sélectionner et classer les dossiers Parcoursup malgré les pressions – s'opposant à une loi qu'ils jugeaient inadaptée et contraire aux missions d'enseignement de l'université. C'est donc au rectorat de Paris que revient la responsabilité de nommer une commission d'examen des vœux pour imposer le classement des dossiers, faisant fi du positionnement de ces universitaires.

Cette mise sous tutelle ainsi que la répression accrue des lycéen.ne.s, parent.e.s d'élèves, étudiant.e.s et personnels enseignants et administratifs est une étape de plus vers la mise au pas des universités – rien que dans les dernières semaines, plusieurs centaines d'arrestations arbitraires à Paris lors des manifestations du 1er, du 22 et du 26 mai. Méprisant les fonctionnements collégiaux déjà bien grippés des conseils universitaires, l'autonomie proclamée n'est qu'une façade permettant de réduire les investissements publics dans l'éducation. Les universitaires et leurs instances n'ont plus qu'à devenir des exécutant.e.s silencieux.se.s des politiques néo-libérales gouvernementales, sous peine de répression !

La mise sous tutelle a bien souvent été plus insidieuse : pour plusieurs formations opposées au classement, ce sont les présidences qui se sont chargées de sélectionner, dans l'opacité la plus totale. Le président de l'Université Paris 1, après être passé outre les décisions de la CFVU qui refusait la mise en place de la sélection, a exercé des pressions sur les différents départements qui continuaient à s'opposer aux réformes,

aidée la plupart du temps par les directions des UFR (votes excluant les personnels non-titulaires, éviction des comités de sélection de tout.e.s personnes n'ayant pas une volonté d'appliquer la réforme, convocation de commissions exceptionnelles en urgence la semaine du 14 mai, refus de communiquer les critères de sélections retenus...). Ce refus d'entendre les voix de la communauté universitaire a déclenché ailleurs une vague de démission des fonctions administratives, comme à Bordeaux, ou encore à Paris 3 après la mise sous tutelle.

Dans le même temps, à Paris 1, le président Georges Haddad affirme sa volonté de poursuivre étudiant.e.s et enseignant.e.s pour leur opposition à Parcoursup, et leur participation à la non tenue des partiels dans des conditions catastrophiques. Poursuivre des enseignant.e.s non soumis.e.s au devoir de réserve pour leur positionnement contre une réforme, ce serait une première, qui en dit long sur l'autonomie réelle de l'enseignement et de la recherche aujourd'hui.

Ces mesures se révélant cependant incapables d'empêcher les contestations, le ministre de l'enseignement et de la recherche passe aujourd'hui à la vitesse supérieure, s'octroyant le droit d'appliquer la sélection en instaurant la mise sous tutelle des réfractaires qui ont tenu bon.

Nous nous opposons à la mise sous tutelle des UFR et des universités, et appelons de nouveau les enseignant.e.s à refuser d'assurer toutes leurs fonctions administratives et à refuser de siéger. Nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites judiciaires et administratives visant des personnes mobilisées.

Nous demandons le retrait de la loi ORE et du projet de loi sur la réforme du baccalauréat et des lycées. Nous demandons des moyens pour faire fonctionner nos formations et accueillir tou.te.s celles et ceux qui le souhaitent, afin d'assurer notre mission de service public pour un enseignement pour tou.te.s.

Organisons la résistance, pour une ouverture sociale de l'accès à l'enseignement supérieur !

Bilan de l'année 2017-2018 à Paris et ailleurs

On a beaucoup parlé des CP et CE1 dédoublés pour le premier degré cette année. Dans le second degré, la réforme du lycée et la mise en œuvre de Parcoursup a fait couler un peu d'encre et a surtout mobilisé les étudiant-es et les enseignant-es du supérieur. Pourtant, dans l'académie de Paris et dans dans l'ensemble du pays, il s'en est passé des choses cette année et ça n'est pas fini...

Des moyens en baisse

Les dotations horaires globales ont largement été touchées en perspective de l'année scolaire prochaine. Les collèges sont particulièrement affecté-es, conséquence d'une réforme du collège considérée comme trop gourmande en moyens (et retouchée par Blanquer par ailleurs). La mise en place du dispositif « Devoirs faits » aura parachevé le tout. Les heures allouées au dispositif auront suffi à ponctionner les enveloppes. Les délégations reçues au rectorat se sont vues opposer un refus catégorique d'abonder en heures.

Concernant les personnels, on a assisté au licenciement massif des Contrats Uniques d'Insertion en début d'année dont près de 300 à Paris. Les contrats aidés avaient beau être des emplois précaires, la solution n'était pas de s'en débarrasser. On ne s'étendra pas sur les conséquences sur le fonctionnement des établissements. Le manque de personnels est criant dans certaines matières, si bien qu'à défaut de personnels titulaires, on recrute des contractuel-les. C'en est même dramatique au niveau des enseignant-es remplaçant-es. Le tarissement du recrutement aux concours est de plus en plus visible.

Le retour de l'école à l'ancienne

Si le dispositif « Devoirs faits » fleure bon la bonne vieille étude à l'ancienne, le retour du b.a.-ba, plus prégnant dans le premier degré avec les sempiternels et ineptes débats sur les méthodes de lecture, laisse entrevoir un collège ou un lycée où l'on demandera à l'élève de recracher des connaissances sans aucun recul critique. Les plus défavorisé-es n'auront qu'à réciter, les

plus aisé-es auront toujours la possibilité d'enrichir leur capital scolaire ailleurs. La réforme du lycée, qui individualise les parcours lycéens, va dans ce sens.

Pour les nostalgiques de Mai 68, il faudra repasser, peut-être, dans quelques années. L'école à l'ancienne, c'est le conservatisme et l'individualisme comme ligne pédagogique, la bonne vieille école de la IIIe République. Et on peut rajouter que les personnels ne sont pas exempts de serrage de vis. Autoritarisme et caporalisme de l'administration et des chefs d'établissement sont de mises, et les premiers touché-es sont souvent les plus précaires.

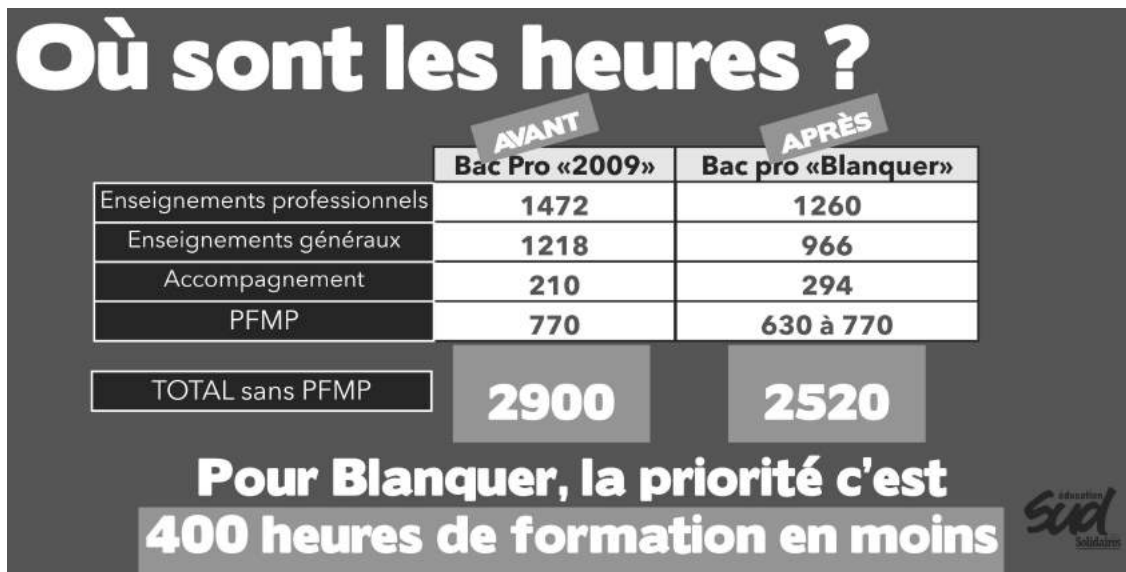


Quelles autres perspectives ?

Dans la droite ligne de la décentralisation des personnels agents, la fermeture des CIO, plus qu'imminente, constitue une privatisation du service public d'orientation. En gros, c'est transférer aux régions l'orientation, ce qui irait de paire avec la réforme de la voie professionnelle. On revient aux stratégies de bassins d'emploi. Là encore, des mesures inégalitaires pour les plus vulnérables scolairement.

Un dernier point à rappeler : la tentative pitoyable du rectorat de créer des collèges multi-secteurs afin de créer de la mixité sociale. Nos conclusions sont sans appel : plutôt que de brasser les classes sociales, cette fausse bonne idée ne fera qu'accentuer les phénomènes de gentrification et d'évitement scolaire vers l'enseignement privé.

Patrons, hors du lycée !



Le 28 mai 2018, le ministre de l'Éducation nationale a présenté sa réforme de l'enseignement professionnel. C'est désormais officiel, le lycée professionnel devient l'école de la relégation sociale. L'école de l'entreprise, l'école qui sert à former la main d'œuvre du Medef. Le développement de l'esprit critique laisse place à l'acquisition de compétences en fonction des besoins d'un territoire donné.

Parmi les mesures présentées :

- la baisse des heures d'enseignement auprès des élèves. On s'aperçoit que cette réforme censée créer des Harvard du professionnel diminue le nombre d'heures d'enseignement, logique difficilement compréhensible lorsque l'on s'intéresse à la réussite des élèves ;

- le développement de l'apprentissage, la mixité des parcours et des publics sont une menace sur le statut des PLP, les 1 h hebdomadaires, les formations sous statut scolaire et surtout pour la réussite de nos élèves ;

- les regroupements de spécialités en 15 métiers ont déjà montré leurs effets désastreux pour les élèves comme pour les personnels avec l'exemple dramatique du bac gestion administration. Malgré tout, le ministre s'obstine et regroupe quasiment tous les bac pro. L'année de seconde servira à déterminer dans quelle spécialité du métier ils iront. La gestion administration sera regroupée avec la logistique et alors que les élèves de bac pro sont les premières victimes de Parcoursup, rien n'est prévu pour les améliorer les débouchés post-bac. Sous des prétextes de modernité, de numérisation de la

société, d'écologie, il s'agit encore d'une réforme idéologique et comptable. Idéologique car les élèves seront formés comme de simples exécutants et serviront de main d'œuvre peu qualifiée aux entreprises. Comptable en baissant le nombre d'heure d'enseignement, le but recherché et de diminuer le « coût » du lycée pro, au sein de l'éducation nationale.

À terme cette réforme pourrait supprimer 6 000 postes d'enseignant-es, diminuer le nombre d'heures d'enseignement ; mélanger les publics sous statut scolaire et formation initiale. C'est-à-dire rendre plus difficiles les conditions de scolarité de nos élèves !

Or les suppressions de postes prévues dans les DHG 2018/2019 des LP ne nous semblent pas aller dans le sens d'un meilleur encadrement dont les élèves de LP ont grandement besoin.

Pour Sud éducation, donner la priorité à l'enseignement professionnel, c'est lui donner les moyens de fonctionner correctement. Non seulement, M. Blanquer fait tout l'inverse mais en plus il mène une politique idéologique de généralisation des contrats d'apprentissage. Les PLP ne laisseront pas attaquer leur statut, saborder l'enseignement professionnel et enfermer nos élèves dans des rôles d'exécutants avec des compétences définies par le monde l'entreprise.

Une autre école, une autre société !

École Guadeloupe (18^e): une lutte contre l'insalubrité

Depuis des années, l'école Guadeloupe dans le 18^e arrondissement est dans un état de vétusté et d'insalubrité considérable : toilettes et points d'eau en nombre insuffisant, ou inutilisables, présence massive de rongeurs et de leurs excréments, départ de feu derrière un radiateur stoppé par une infiltration d'eau, prises électriques endommagées à portée des élèves. Les locaux n'étaient pas adaptés à l'accueil des élèves dans des conditions sanitaires normales, les conditions de travail des personnels étaient fortement dégradées. Cette situation inacceptable a eu des conséquences graves sur la santé des enfants et des adultes : multiplication des constipations chroniques et des infections urinaires, risque de transmission des maladies vectorielles des rongeurs.



Les personnels signalent les dysfonctionnements, patientent, s'adaptent, prennent sur elles/eux, en subissent les conséquences directes et graves en terme d'organisation du travail et de santé, sans trop communiquer de crainte d'effrayer les parents, mais au bout d'un moment, face à l'absence de réponse et d'actions, la coupe est pleine, la colère monte et la mobilisation se renforce.

Les collègues ont alerté rectorat et mairie depuis le début de l'année à de nombreuses reprises. Face au silence assourdissant et à l'inaction, les personnels de l'école et les parents d'élèves ont décidé de passer à la vitesse supérieure à la rentrée des vacances de février. Ils se sont engagés dans une mobilisation importante et leur lutte a été très médiatisée. Une journée de grève ad hoc sous couvert du préavis de grève généraliste de Sud

éducation a donné lieu à la fermeture de l'école, des communiqués ont été produits, un important relais médiatique - presse, télé, radio - s'est mis en place. Des responsables du rectorat et de la mairie sont venus à l'école, mais face au mépris persistant, à l'insuffisance des réponses, au refus de prendre leurs responsabilités, à la culpabilisation des personnels s'entendant reprocher « des papiers qui traînent en salle des adultes » ou une cour qui ressemble à « campement de gitans », les personnels ont décidé de reconduire la grève. Une deuxième journée d'école fermée, et une délégation de l'école reçue à la mairie le jour même, ont remis une dose de pression nécessaire à ce que le dialogue s'amorce enfin.

Face à la détermination des personnels et à la médiatisation d'une situation inacceptable, la mairie et le rectorat n'ont pas tenu longtemps la politique de l'autruche, ils se sont déplacés, ont promis du changement, et ont finalement commencé les travaux. Si des menus travaux avaient démarré dès l'envoi des intentions de grève, la mobilisation déterminée des personnels et des parents a permis d'obtenir des engagements plus concrets en termes de travaux.

Le rectorat a accepté de ne pas défalquer les journées de grève pour que les collègues ne perdent pas leur salaire lorsqu'ils dénoncent des conditions de travail devenues impossibles. Ils ont obtenu quelques avancées matérielles (kitchenette en salles des adultes, quelques toilettes remis en service) et obtenu un budget illimité pour l'ameublement de la salle des maîtres.

À l'heure où nous écrivons, tous les travaux nécessaires n'ont pas été faits, d'autres ne tiennent plus car bricolés au scotch, les rongeurs ont recommencé à faire des trous et la situation matérielle de l'école est loin d'être flambante, ni même satisfaisante (4 toilettes au rez-de-chaussée pour 200 enfants).

Sud éducation appuiera toutes les luttes des personnels de l'éducation pour des locaux adaptés aux besoins des élèves et des personnels.

Sud éducation appuiera toutes les luttes des personnels de l'éducation pour des locaux sains.

STE MARGUERITE

P2

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Déposé le 7 juin 2018

éducation
Sud
Paris

Syndicat de Paris

30 bis, rue des Boulets 75011 PARIS - ☎ 01 44 64 72 61

✉ sudeducation75@wanadoo.fr - 🌐 www.sudeducation75.org

🇫🇷 Sud éducation Paris 📱 @sudeducparis

**Nos services publics :
zone à défendre !**